

Assurance Santé Animaux



Document d'Information sur le Produit d'Assurance

Compagnie d'assurance : AXA France IARD - Entreprise d'assurance immatriculée en France et régie par le Code des assurances. SIREN : 722 057 460

Assisteur : FRAGONARD ASSURANCES - Entreprise d'assurance immatriculée en France et régie par le Code des assurances. SIREN : 479 065 351

Produit : Police **Santé Animaux**

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

Quel est le type d'assurance ?

L'assurance Santé Animaux s'adresse aux propriétaires de chiens et de chats et rembourse l'assuré de tout ou partie des frais vétérinaires et médicaux acquittés à la suite d'une maladie ou d'un accident de son animal assuré.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des **plafonds par année d'assurance** qui varient en fonction du **niveau de garantie choisi**. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

Les garanties systématiquement prévues

- ✓ Remboursement des frais médicaux en cas d'accident et d'intervention chirurgicale.
- ✓ Paiement d'un Capital Décès Accidentel
- ✓ Assistance

Les garanties optionnelles

- Remboursement des frais médicaux en cas de maladie
- Remboursement d'une consultation annuelle vaccinale
- Remboursement des frais de stérilisation à partir de trente-six mois d'adhésion ininterrompue
- Remboursement des frais de détartrage thérapeutique, après vingt-quatre mois d'adhésion ininterrompue et à concurrence d'une fois tous les deux ans à compter du dernier détartrage

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les animaux âgés de moins de 3 mois ou de plus de 7 ans au moment de la prise d'effet du contrat
- ✗ Les animaux non identifiés par une puce électronique ou un tatouage
- ✗ Les animaux utilisés pour des besoins professionnels
- ✗ Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions

- ! Toutes les maladies ou accidents survenus ou constatés avant la souscription du contrat ou dont l'origine est antérieure à la date de souscription ou inclus dans les délais de carence ainsi que leurs suites ou conséquences
- ! Les frais exposés pour les maladies qui auraient normalement pu être évitées si des vaccins préventifs avaient été faits ; les frais de diagnostic et de soin de la rage et les tests antirabiques ; les vaccinations préventives ou rappels
- ! Les frais exposés pour toute anomalie constitutionnelle, pathologie congénitale et/ou héréditaire et leurs conséquences y compris les frais de dépistage de ces pathologies
- ! Tout médicament prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée
- ! Les frais de mises bas et les césariennes qui ne sont pas occasionnées par un accident ; les frais se rapportant à la gestation : diagnostic, suivi, les frais médicamenteux, l'avortement et ses conséquences, l'insémination artificielle ; les frais exposés pour toute ovariectomie et castration
- ! Toute intervention chirurgicale* destinée à atténuer ou à supprimer des défauts
- ! Toute intervention qui n'est pas effectuée par un docteur vétérinaire régulièrement inscrit à l'Ordre des Vétérinaires
- ! Les frais d'alimentation même diététique, thérapeutique ou les compléments alimentaires



- ! Les frais d'identification
- ! Les frais de visite et de garde « chien mordeur » ; les frais de visite d'évaluation comportementale
- ! Les frais de garde en clinique vétérinaire sans justification médicale
- ! Les visites de confort et de prévention et les frais exposés pour tout achat de produits cosmétiques, d'entretien, d'hygiène ou de confort et produits anti-parasitaires, les lotions, shampoings, dentifrices, etc.
- ! Les frais de prothèses dentaires ainsi que ceux afférents à tous appareillages externes et les frais de prothèse oculaire
- ! Les frais d'autopsie ou d'incinération
- ! Les frais d'établissement d'un passeport ou de tout autre document

Principales restrictions

- ! À compter de la date d'effet du contrat, il est appliqué un délai de carence de :
 - 48 heures en cas d'accident,
 - 45 jours en cas de maladie, sauf intervention chirurgicale
 - 6 mois en cas d'intervention chirurgicale suite à maladie
- ! Une somme peut rester à la charge du souscripteur en cas de maladie ou d'accident, avec ou sans chirurgie



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties s'appliquent en France et dans tous les pays du Monde autorisés par le PVAC (Programme de voyage des animaux de compagnie) dans la limite d'un séjour en cumul de 3 mois maximum hors de France par année d'assurance



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

À la souscription du contrat :

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat

En cours de contrat :

- Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux ainsi que de tout changement de coordonnées postales ou bancaires pour la bonne gestion du contrat

En cas de sinistre :

- Déclarer, dans les conditions et délais impartis, tout sinistre susceptible de mettre en jeu l'une des garanties et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre
- Informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de toute indemnisation que l'assuré reçoit suite à un sinistre



Quand et comment dois-je payer ?

Les cotisations sont payables d'avance pour une durée d'un an, à la date indiquée dans le contrat, auprès de l'assureur ou de son représentant. Elles sont ensuite payables chaque année dans les dix jours à compter de l'échéance principale du contrat. Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (mensuel, trimestriel, semestriel). Les paiements peuvent être effectués par prélèvement automatique, carte bancaire, ou chèque



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat et les garanties prennent effet aux dates indiquées dans le contrat. Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixés dans le contrat.



Comment résilier le contrat ?

La résiliation doit être demandée soit par lettre simple ou tout support durable soit par déclaration faite auprès de l'assureur ou de son représentant dans les cas et conditions prévus au contrat.

L'assuré peut mettre fin à son contrat notamment :

- A la date d'échéance principale du contrat au moins deux mois avant cette date.
- En cas de fuite ou de décès de l'animal assuré
- En cas de hausse du tarif à l'initiative de l'assureur, en adressant une lettre recommandée ou par recommandé électronique.